Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

ID: 059-215900176-20230209-DE23021-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 9 février 2023 Convocation du : 3 février 2023 Conseillers en exercice : 35 Conseillers présents : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le neuf février à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESEBROECK, Maire.

PRESENTS: Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Lahcem AIT EL HAJ, Carole CASIER, Philémon BRUNET, Désiré BAILLON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESEBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Arnaud MARIE, Michel PLOUY conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexis DEBUISSON

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

ID: 059-215900176-20230209-DE23021-DE

DE23.021

FINANCES

TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL SALENGRO

Autorisation - Approbation

C380

La France compte actuellement plus de 2,7 millions de chômeurs au sens du Bureau International du Travail. Ce chômage, désormais structurel, exclut et précarise de nombreuses personnes.

Partant de l'idée que l'emploi est un droit inscrit dans la constitution, et considérant que « chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi », ATD Quart Monde, rejoint ensuite par le Secours Catholique, Emmaüs France, le Pacte Civique et la Fédération des Acteurs de la Solidarité, ont initié le projet « Territoire zéro chômeur de longue durée ».

Le territoire d'Armentières candidat, remplit les conditions de maturité du projet fixées par le cahier des charges de l'expérimentation et a déposé sa candidature le 8 juillet 2022. Pour cela, la Ville et le Centre social Salengro ont réalisé un long travail préparatoire afin de mettre en place la démarche.

A la réception de la candidature, le Fonds d'expérimentation chargé de l'instruction de l'association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée a adressé ses félicitations pour le travail mené jusqu'à présent. Plusieurs réunions en visioconférence et une visite pour découvrir le projet d'Armentières et rencontrer les personnes privées durablement d'emploi vont permettre aux rapporteurs du Fonds d'expérimentation d'émettre un avis.

Si la labellisation est accordée, elle doit ensuite être prononcée par arrêté du Ministère du Travail, sur proposition du Conseil d'administration du Fonds d'expérimentation.

Afin de garantir l'opérationnalité de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE), rattachée au Centre social Salengro, le Directeur et son assistant(e) doivent être recrutés et en poste en amont de la labellisation.

L'EBE, une entreprise de l'économie sociale et solidaire, pourra ainsi proposer des emplois supplémentaires sur le territoire, adaptés aux compétences et attentes des personnes éloignées de l'emploi.

La Ville d'Armentières souhaite soutenir ce projet et garantir cette labellisation en versant au Centre social Salengro une subvention de 50 000 € dès le mois de février 2023.

Ce versement de subvention vient s'ajouter au montant d'acompte de 36 438 € prévu avant le vote du budget lors du dernier Conseil Municipal dans la délibération DE22.172 du 24 novembre 2022.

La subvention annuelle du Centre social Salengro sera par la suite examinée dans son intégralité lors du vote du budget 2023.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette subvention
- d'inscrire le montant de la subvention au budget prévisionnel 2023

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

ID: 059-215900176-20230209-DE23021-DE

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré comme ci-dessus,

Pour expédition conforme, Le Maire,

N'ont pas pris part au vote : Hugues QUESTE, Sylvie GUSTIN, Grégory PICKEU, Pierre VANNESTE, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON.

Alexis DEBUISSON

Conseiller Municipal Secrétaire de Séance Bernard HAESEBROECK

Vice-Président de la Métropole Européenne de dille